REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Isère
Arrondissement de LA TOUR DU PIN

MAIRIE de FLACHERES
1 Rue du Village
38690 FLACHERES

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 avril 2026

Date de la convocation : 28 mars 2026
Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 15
Procuration : 0
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Etaient présents : Cyrille MADINIER, Thierry DUBUS, Florence MADINIER, Pierre DUMOLLARD, Hervé BUTTIN, Gilles TOUNY, Amandine BERNARD, Amandine ROUX, Olivia CARGIET, Patricia LEGRAND, Rachel DELCAMP, Séverine LAURENT, Stéphane MARTI, Yann ROUX, Yves BIESSY-BONNET.

1. Approbation du compte rendu de la précédente séance

Le conseil municipal, réuni en séance ordinaire, procède à l'examen du compte rendu de la séance précédente. Aucune observation particulière n'étant formulée, le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé.

2. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions habituelles relatives au fonctionnement du conseil municipal, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.
Monsieur **Pierre Dumollard** est désigné pour assurer cette fonction.

3. Fixation des indemnités de fonction des élus

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la fixation des indemnités de fonction des élus dans le cadre de la nouvelle organisation municipale.

Après présentation des propositions, les taux suivants sont retenus :
Maire : **42,20 %**
Adjoints : **11,77 %**
Il est également proposé de désigner deux conseillers délégués afin d'accompagner l'équipe municipale dans l'exercice de missions spécifiques :
Gilles Touny
Hervé Buttin

Concernant les indemnités allouées aux conseillers délégués :
Hervé Buttin, en charge du secteur **bâtiment**, se voit attribuer une indemnité fixée à **10,90 %**
Le **deuxième conseiller délégué** bénéficie d'une indemnité fixée à **2,90 %**
Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition **à l'unanimité**.

4. Désignation des délégués au TE38

Le conseil municipal procède ensuite à la désignation des représentants de la commune au sein du **Territoire d'Énergie Isère (TE38)**, organisme intervenant notamment dans le domaine des réseaux électriques et de l'énergie.

Sont désignés :
Olivia Cargiet, en qualité de **titulaire**
Yann Roux, en qualité de **suppléant**

Cette désignation est approuvée à l'unanimité

5. Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Dans le cadre de la mise en place des commissions municipales, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de recourir à un **vote à main levée** pour la composition de la Commission d'Appel d'Offres.

Sont désignés en qualité de membres titulaires :
Amandine Roux
Thierry Dubus
Hervé Buttin

Sont désignés en qualité de membres suppléants :
Pierre Dumollard
Florence Madinier
Yann Roux

L'ensemble de ces désignations est adopté **à l'unanimité**.

6. Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

Le conseil municipal examine ensuite la composition de la **Commission Communale des Impôts Directs**.
La liste préparée et tenue par Monsieur Le Maire est présentée aux membres du conseil.
Après en avoir pris connaissance, le conseil valide cette proposition **à l'unanimité**.

7. Commission de contrôle des listes électorales

Le conseil municipal procède à la désignation des représentants appelés à siéger à la commission de contrôle des listes électorales.

Sont désignés :
Gilles Touny, en qualité de **titulaire**
Rachel Delcamp, en qualité de **suppléante**

Cette désignation est approuvée **à l'unanimité**.

8. Détermination du nombre de membres composant le CCAS

Le conseil municipal examine ensuite la composition du **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**.
Il est proposé de fixer le nombre de membres du conseil d'administration à :
4 membres élus
4 membres nommés

Cette organisation, permettant une représentation équilibrée au sein du CCAS, est adoptée par le conseil municipal.

9. Désignation des membres du conseil d'administration du CCAS

Dans le prolongement du point précédent, le conseil municipal procède à la désignation de ses représentants au sein du conseil d'administration du CCAS.

Sont proposés :

- **Florence Madinier**
- **Patricia Legrand**
- **Amandine Bernard**
- **Gilles Touny**

À l'issue du vote, il est relevé :

- **1 vote blanc**
- les autres suffrages étant favorables

En conséquence, ces désignations sont adoptées.

10. Budget primitif - Modifications

Le conseil municipal examine ensuite un projet de modifications du **budget primitif**.

Après présentation des éléments budgétaires et échanges entre les membres du conseil, les modifications proposées sur le budget primitif sont soumises au vote.

Les modifications à apporter sur le budget primitif sont adoptées **à l'unanimité**.

11. Contrat de traiteur / restauration

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur le **contrat de traiteur**.

Après présentation du dossier et échanges, la proposition est soumise au vote.

Le contrat est adopté **à l'unanimité**.

12. Alpes Isère Habitat – garantie d'emprunt pour l'opération

Le Clos du Balin

Le conseil municipal examine la demande présentée par **Alpes Isère Habitat** relative à une **garantie d'emprunt** pour l'opération **Le Clos du Balin**.

Il est précisé qu'il est demandé qu'une convention soit signée avec la mairie afin que la commune de **Flachères** apporte sa garantie conjointement avec la **CCBE**, à hauteur de **50 % chacune**. Cette garantie a pour objet de permettre à l'organisme de souscrire un emprunt destiné à financer les travaux nécessaires à la rénovation de l'ensemble immobilier concerné.

Le montant de l'emprunt s'élève à **166 321 €**.

Après délibération, le conseil municipal approuve cette garantie d'emprunt **à l'unanimité**.

13. Droit de préemption urbain

Au titre du **droit de préemption urbain**, il est indiqué qu'aucun dossier n'est à examiner pour la présente séance.

Le point est donc enregistré comme **néant**.

14. Questions diverses

Prochaines séances du conseil municipal

Le calendrier prévisionnel des prochaines séances du conseil municipal est présenté aux membres du conseil. Les dates suivantes sont retenues :

- **Mardi 5 mai 2026**
- **Jeudi 11 juin 2026**
- **Jeudi 9 juillet 2026**
- **Jeudi 3 septembre 2026**

Ces dates sont communiquées à titre d'organisation pour les prochaines réunions municipales.

Panneau d'information communal

Il est relevé par les membres du conseil un **manque de dynamisme et de mise à jour** du panneau d'information communal.

Afin d'améliorer l'information à destination des habitants, il est convenu qu'une **meilleure transmission des informations** sera mise en place, avec pour objectif de rendre ce support plus vivant, plus régulier et plus utile à la population.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 h 30.

Le Maire - Cyrille MADINIER

MAIRIE de FLACHERES 38690

Le secrétaire de séance - Pierre DUMOLLARD